

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Chantiers navals de La Ciotat : avenant n°17 au contrat de délégation de service public confié par le Département à la société publique locale La Ciotat Shipyards

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°17 au contrat de délégation de service public adopté en Commission permanente du 23 décembre 1996, confiant à La Ciotat Shipyards, dénomination nouvelle de SEMIDEP-Ciotat, l'aménagement et l'exploitation du site des chantiers navals de La Ciotat,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant, joint en annexe au rapport.

La commission de la SPL s'étant tenue après l'enrôlement du rapport, il a été précisé en commission thématique que la convention a reçu un avis favorable.

Mesdames MILON, CARADEC, Messieurs BORÉ, GAZAY et FRAU ne prennent pas part au vote.

Les élus du groupe "Socialistes et Écologistes" votent contre.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

